

Perroy, le 19 juin 2025

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
1166 Perroy

E. conseil communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

**PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAL**

JEUDI 19 JUIN 2025, 18H30
GRANDE SALLE DE PERROY

PRESIDENCE :
M. Norbert Jotterand, Président

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité. Il salue également le public présent ainsi que la presse.

1. Appel

Mme Cécile Bettems, secrétaire procède à l'appel, 30 personnes sont présentes ; le quorum étant atteint et les membres ayant été convoqués conformément à l'art. 51 du règlement du Conseil, le Président déclare la séance ouverte.

La parole n'étant pas demandée, au vote à main levée, le Conseil adopte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

2. Procès-verbal de la séance du 20 mars 2025

M. Didier Blanchard demande si dans la mention du nombre de personnes présentes, est-ce que le président est compté. M. Norbert Jotterand, Président, répond qu'il est effectivement inclus.

Au point 6.1, M. Didier Blanchard signale qu'il manque son nom de famille sur la première phrase. Toujours sous le point 6.1, sur la ligne 2^e projet. Le bon montant est CHF 211'500.-.

Le Conseil, au vote à main levée, adopte, à la majorité (28 oui, 0 non, 1 abstentions), le procès-verbal du 20 mars 2025 avec les modifications demandées.

3. Communications du Bureau du Conseil

3.1 Votation du 18 mai 2025

Le Président remercie le bureau. Cette votation a demandé une grande préparation et a été sous haute surveillance.

3.2 Recours A. Frauchiger et A. Heljm

Reçu en date du 2 juin, une copie du recours et ses annexes concernant la décision du Conseil d'Etat du 7 mai 2025. Reçu en date du 13 juin, sur le même sujet, une copie du courrier de la Direction des affaires institutionnelles et des communes dans lequel le Conseil d'Etat a conclu au rejet de la demande de récusation et du recours se référant à la motivation de sa décision du 7 mai 2025.

Tous les documents peuvent être consultés au bureau sur demande.

4. Communications de la Municipalité

En premier lieu, au nom de la Municipalité, Mme Juliette Leprince-Ringuet, Vice-syndique aimerait remercier les membres du Conseil communal pour avoir soutenu la Municipalité dans sa volonté de mettre fin à une période politique complexe dont nous en avons toutes et tous pâti·es. Ils et elles sont rassuré·es de voir qu'il y a plusieurs candidats qui se sont présentés pour compléter la Municipalité. Cela démontre une envie pour la population perrolanne de s'investir pour un avenir stable et solide. Elle termine en faisant la promesse « Will make Perroy great again » et a celui qui sera élu, toute la place sera faite. Concrètement, cela veut dire qu'il y a beaucoup de travail et que la Municipalité a beaucoup d'idées et de projets à entreprendre.

4.1 Plan d'affectation communal (PaCom)

L'enquête s'est terminée il y a un peu plus d'un mois. Il y a sept oppositions dont trois qui s'opposent au dézonage total de parcelles pour lesquelles un dézonage partiel était prévu à l'enquête principale. La Municipalité s'attendait à ces oppositions. Les quatre autres oppositions reprennent plus ou moins les arguments qui étaient développés déjà lors de l'enquête principale. La semaine prochaine aura lieu les dernières séances de conciliation et la Municipalité reviendra en octobre pour la levée des oppositions sous la forme d'un préavis.

4.2 Restaurant de la Plage

Concernant la mise à l'enquête de celui-ci et qui s'est terminée la semaine dernière, la Municipalité a reçu une observation ainsi que trois oppositions concernant l'emplacement du local poubelle. Une solution leur sera proposée. Mme Juliette Leprince-Ringuet pense qu'il n'aura pas de retard et que le préavis sur le crédit de construction pourra être soumis en octobre.

4.3 Remise de l'épicerie

Pour rappel, la gérante actuelle remet son commerce à la fin du mois de décembre. Une reprise des activités sera faite par une famille de Perroy. Un couple jeune et motivé qui semble avoir les compétences pour reprendre l'épicerie. La reprise sera effective dès la fin des travaux qui devront être faits dans le magasin ainsi que dans l'appartement.

M. Philippe Achard suppose, vu ces personnes habitent déjà à Perroy, qu'ils voudraient conserver leur logement actuel. Il demande ce que va devenir l'appartement de l'épicerie. Mme Juliette Leprince-Ringuet répond qu'ils ont l'intention d'emménager dans l'appartement au-dessus de l'épicerie pour des questions de commodité.

5. Communications des délégués aux associations intercommunales

5.1 ORPC

M. Lukas Dreier, représentant avec Madame Hélène Saxer la commune de Perroy au sein de l'association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile, il souhaite donner un tout petit aperçu sur cette organisation. Vous trouverez d'ailleurs centaines plus d'informations sur le site internet de l'ORPC.

L'Organisation Régionale de la Protection Civile, c'est aujourd'hui plus de 460 astreints encadrés par une équipe administrative composée de 8,1 équivalent plein temps qui assure le fonctionnement quotidien de l'organisation.

En 2024, 3362 jours de service ont été totalisés dont les deux tiers ont été consacrés à la formation. En 2024, encore, l'ORPC est intervenu dans des situations d'urgence variées telles que les intempéries et les accidents de routier majeurs ou encore dans le contrôle régulier des abris de protection civile sur l'ensemble du territoire. Mais elle a aussi consacré comme chaque année près de 900 jours de service pour Paléo qui mobilise à lui seul environ 120 astreints.

Notons également une intervention pittoresque puisque la Protection Civile a prêté son concours à la lutte contre le frelon asiatique dans le cadre d'un projet de recherche soutenu par la Région Nyon.

Le Conseil de l'ORPC se réunit en général deux fois par année pour passer en revue les budgets pour voter les comptes ainsi que les éventuels préavis. Le budget annuel de l'organisation s'élève à CHF 2'500'000.- dont environ CHF 1'300'000.- est consacré aux charges de personnel et aux autorités. Le reste est affecté aux charges financières, au matériel et à l'entretien. Ainsi, les bâtiments situés à Prangins sont actuellement en rénovation.

Du côté des recettes, plus de 85% du budget, soit environ CHF 2'160'000.- est financé par les communes membres de l'association. Ce qui représente pour la Commune de Perroy une contribution annuelle d'environ CHF 32'000.-. Il reste à votre disposition si vous avez des questions. Il ne manquera bien sûr pas de tenir informé le Conseil communal au cas où une décision révolutionnaire ou un événement interplanétaire devait secouer l'ORPC.

5.2 Enfance & Jeunesse (EnJeu)

Mme Marie-France Biétry informe que le Conseil intercommunal d'Enfance & Jeunesse s'est réuni le 30 avril et le 11 juin derniers. Elle mentionne que les montants sont arrondis afin de donner une ordre d'idée.

Lors de ces séances, les comptes 2024 ont été approuvés. Pour information, le bilan total des comptes représente CHF 43'000'000.-. Il est en légère baisse par rapport aux années précédentes grâce aux amortissements.

Les frais de fonctionnement comprennent :

- la bibliothèque, environ CHF 490'000.-
- l'école primaire, CHF 3'000'000.-. Il y a environ 1200 élèves. Ce qui représente un coût de CHF 4'360.- par enfant.
- l'école secondaire, CHF 1'800'000.-. Il y a environ 540 élèves. Ce qui représente un coût de CHF 3'850.- par enfant.
- et le parascolaire (UAPE et crèches) qui représente la plus grosse partie avec CHF 8'400'000.-

Concernant ce dernier point, des crèches ont été ouvertes, notamment à Luins et des places supplémentaires ont été créées à Perroy. Comme vous pouvez le constater, la capacité d'accueil augmente en général mais il y a également une volonté de maîtrise des coûts. Comme vous l'avez constaté dans les documents du budget de Perroy, la Commune contribue à son fonctionnement de manière conséquente. A noter que les budgets d'Enfance & Jeunesse sont de plus en plus précis et que les écarts entre ce qui est budgété et approuvé dans les comptes se réduisent. Cela est important de le souligner car le montant rétroactif va se réduire. Pour cette année, le montant qui sera rétrocedé sera de CHF 90'000.-.

De plus, la fréquentation de la bibliothèque est en augmentation de 9% par rapport à l'année précédente. Enfance & Jeunesse a également adapté son règlement du personnel et revu la grille et la structure salariale. Le but de cette exercice est de mieux maîtriser les coûts et l'évolution de la masse salariale représente une grosse partie d'EnJeu. Le nouveau règlement permet une meilleure structuration et une uniformisation des pratiques avec le regroupement des structures qui intégreront l'association.

Différents crédits d'investissement ont aussi été acceptés. Par exemple, au Collège du Martinet, le système de portes va être remplacé pour un montant de CHF 285'000.-. Les parois des

sanitaire du bâtiment A seront remplacées en raison de dégradation pour CHF 85'500.-. De plus, la toiture du bâtiment A doit être refaite et ainsi qu'une fois de plus, une remise à niveau de la piscine.

Dans les divers, il y a un achat de véhicule électrique, une réfection de la place de jeux de la crèche La Girolle, une adaptation des normes de sécurité pour augmenter la capacité d'accueil. Dernier point, le passage au nouveau système comptable MCH2 coûte CHF 56'000.- à l'association.

Pour terminer, les dernières structures indépendantes La Barcarolle, La Girolle, l'Arc-en-Ciel et la Band'Rolle seront intégrées et uniformisées pour un montant de CHF 115'000.-.

Mme Marie-France Biétry conclut en mentionnant qu'une petite brochure avec les chiffres clés basés sur 2023 est disponible auprès d'elle.

5.3 Région Nyon

M. Didier Blanchard mentionne que lors de la dernière séance du Conseil intercommunal Région Nyon cinq objets ont été approuvés.

Le premier sur les comptes 2024 qui sont positifs d'ailleurs, le résultat se solde par un bénéfice de CHF 105'898.-. Pour mémoire, il vous avait présenté les comptes 2022 qui étaient plutôt déficitaires d'où l'augmentation des cotisations pour pallier ce déficit. Le CoDir s'était engagé à arriver au minimum à l'équilibre en deux ou trois ans, ce qu'ils ont brillamment fait, voir dégagé un bénéfice. La commission ad'hoc de l'époque, dont Didier Blanchard faisait partie, avait demandé au CODIR dans l'éventualité d'un bénéfice est-ce qu'il pourrait être envisagé de revoir les cotisations. Cela sera certainement revu d'ici la fin de cette année.

Le deuxième objet approuvé est la gestion 2024. Le troisième est le règlement du fond régional d'aide au tourisme et le quatrième est une demande de crédit de CHF 253188.- pour la deuxième étape de la requalification de la route suisse RC1 en traversée la localité de Nyon. Le dernier objet est une demande de crédit de CHF 33'664.-, pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe.

Brièvement, quelques mots sur la stratégie de développement régional 2025-2029 qui se résume en cinq axes. Le premier, c'est bien évidemment de répondre aux exigences du Canton pour pouvoir bénéficier des différentes subventions pour l'ensemble de la région. Le deuxième, c'est de contribuer à l'essor économique dans le district. Le troisième, c'est de gagner en efficience grâce à une mise en commun des ressources et des modes de collaboration entre régions, communes et partenaires. Le quatrième, faciliter l'accès au financement avec un cadre clair et une mise en cohérence des politiques et mécanismes à tous les niveaux. Le cinquième et le dernier, c'est assurer le monitoring du développement régional. Si intérêt, il invite les membres du Conseil à se rendre sur le site internet de Région Nyon où se trouve tous les détails de cette stratégie.

M. Didier Blanchard informe également du lancement du mandat pour établir un master plan VTT à l'échelle du Jura vaudois. L'objectif étant de disposer d'une feuille de route commune pour structurer l'offre VTT. Et pour terminer, vous informer qu'il y a eu la signature le 5 juin 2025 du projet d'agglomération 5 du Grand Genève. Au total 56 mesures de mobilité sont proposées pour la période 2028-2032 et qui nous concerne tout particulièrement, ce sont les mesures incluant notamment les liaisons cyclables Crassier-Eysins, Nyon-Duillier et la requalification de la RC1 Rolle-Perroy.

Il remercie pour l'attention et reste à disposition pour tout complément d'information.

M. Xavier Paternot demande qu'est-ce que cela suppose une requalification de la RC1 pour Perroy. Mme Hélène Saxer, Municipale, répond que cela implique plusieurs facteurs et que des études sont en cours pour la faisabilité conjointement avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Cela impliquera la mise en place d'une piste cyclable depuis le rond-

point de la Couronnette jusqu'à Allaman ainsi que d'arranger cette route pour les piétons. M. Didier Blanchard ajoute que cela pourrait toucher également l'accès à la Plage de Perroy pour la période 2028-2032.

6. Préavis n°01/2025 : Réponse à la commission de gestion et finances proposant une modification du règlement du Conseil communal de Perroy

Mireille Gaillard procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Antoine Dreier rappelle que cela fait suite à une décision du Conseil par rapport à une motion de la Commission de recours composée de tous ces membres. Après consultation du guide pratique de l'Union des Communes Vaudoises, il propose qu'en plus des trois membres, deux membres suppléants soient également élus.

M. Antoine propose d'amender l'article 37 en ajoutant la mention « et de deux suppléants » en plus des trois membres de la Commission.

M. Stéphane Bettems aimerait une précision. Est-ce que les suppléants devront participer automatiquement aux séances où seulement en cas d'absence d'un des membres. M. Antoine Dreier répond que cela serait pour pallier l'absence d'un ou deux membres car le guide de l'Union des Communes Vaudoises précise « qu'une décision prise par la Commission de recours, sans que tous les membres soient présents est nulle ». A cet effet, il est opportun que le règlement communal instaure des membres suppléants.

Au vote à main levée, le Conseil décide à la majorité, 29 Conseillères et Conseillers (26 oui, 1 non et 2 abstention) d'accepter l'amendement proposé.

Au vote à main levée, le Conseil, où le rapport de la commission de gestion et finances décide à la majorité, 29 Conseillères et Conseillers (27 oui, 0 non et 2 abstention) d'adopter le préavis municipal No 02/2025 tel qu'amendé.

7. Préavis n°02/2025 : Demande de crédit d'investissement de CHF 85'000.- pour la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage des terrains de foot Aux Rivières

M. Claude Jenni procède à la lecture du rapport de la Commission technique qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Fabrice Strevens procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Au vote à main levée, le Conseil, où les rapports de la commission de gestion et finances et de la commission technique décide, à la majorité 29 Conseillères et Conseillers (28 oui, 0 non et 1 abstention) d'adopter le préavis municipal No 02/2025.

8. Préavis n°03/2025 : Demande d'un crédit d'étude préliminaire de CHF 30'000.- TTC pour la rénovation des structures du Centre sportif & culturel Aux Rivières

M. Philippe Achard procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Au vote à main levée, le Conseil, où le rapport de la commission de gestion et finances décide, à l'unanimité des 29 Conseillères et Conseillers (29 oui, 0 non et 0 abstention) d'adopter le préavis municipal No 03/2025.

9. Préavis n°04/2025 : Rapport de la Municipalité sur sa gestion et sur les comptes 2024

M. Charly Müller procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion :

- ⇒ Chapitre 1, page 1 à 4 : Administration générale. Pas de discussion.
- ⇒ Chapitre 2, page 5 à 6 : Finances. Pas de discussion.
- ⇒ Chapitre 3, page 7 à 12 : Domaines et bâtiments. Pas de discussion.
- ⇒ Chapitre 4, page 13 à 17 : Travaux.

M. Claude Jenni, concernant la point 461 Epuration Step et point 462 Collecteur eaux usées, s'aperçoit qu'il y a un prélèvement du fonds de réserve d'environ CHF 42'000.- En 2023, il y a eu une attribution à ce même fonds de CHF 85'000.-. Il demande combien de temps pourra tenir ce fonds et est-ce qu'il y pourrait avoir une incidence sur la taxe à court ou moyen terme.

M. Jörg Dreier, Municipal, répond que peut-être cela avait trop ponctionné, il y a deux ans. Comme l'année passée, la commune était limitée à CHF 1.10, que les frais de la station d'épuration ont augmenté, ils ont dû prendre sur le fonds de réserve pour équilibrer les comptes. La réflexion actuelle serait de faire un calcul sur trois ou quatre ans afin que le-la citoyen-ne puisse avoir un chiffre quitte à ce que la commune joue avec ses réserves. Cela veut dire pour les personnes qu'ils ou elles auront moins de changement de tarif d'une année à l'autre.

Il faut aussi dire que la commune est tributaire du coût de la station vieillissante, même si ceux sont bien contrôlés. M. Jörg Dreier transmet que le personnel travaillant à la station d'épuration font un bon travail d'entretien de celle-ci afin de limiter autant que possible de gros travaux.

- ⇒ Chapitre 5, page 18 : Instruction publique et cultes. Pas de discussion.
- ⇒ Chapitre 6, page 19 : Police. Pas de discussion.
- ⇒ Chapitre 7, page 20 : Sécurité sociale. Pas de discussion.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble des comptes 2024.

M. Claude Jenni revient sur l'entretien des infrastructures et des bâtiments. Il mentionne que la commune essaie de toujours de colmater, de rattraper et que ces travaux sont des charges importantes. Comme évoqué plusieurs fois, est-ce que la Municipalité pourrait faire une planification à moyen voir long terme d'un plan quinquennal pour le futur.

M. Jörg Dreier répond qu'il y a effectivement des appartements qui ont été refaits. Sur les immeubles, une chaudière a dû être remplacée. Des travaux ont aussi été budgétés sur des appartements lors des changements de location. A moyen terme, les fenêtres du bâtiments de la poste seront remplacées. Les volets du Prieuré seront également rénovés et cela sera fait l'année prochaine.

Mme Marie-France Biétry, au vu de la situation qui n'est pas très positive, la Municipalité a-t-elle bon espoir que cela s'arrange ? M. Jörg Dreier répond qu'il faudra attendre environ 6 mois supplémentaires pour savoir si les deux points d'impôts auront un impact. Il y a de gros investissements à venir. La marge de manœuvre afin améliorer les liquidités serait de jouer avec les impôts, l'impôts foncier ou encore la taxe pour les chiens mais la marge de manœuvre s'arrête là. Il serait également possible de diminuer les investissements.

M. Walter Biétry mentionne à l'intention de M. Claude Jenni qu'une planification de la part de la Municipalité est faite dans les documents des budgets.

M. Antoine Dreier demande que suite à la dénonciation d'un contribuable, un impact sur la péréquation avait eu lieu. Actuellement, est-ce que cette péréquation a diminué en relation avec

la dénonciation. M. Jörg Dreier répond qu'elle a déjà diminué un peu et que les chiffres ne devraient plus beaucoup bouger.

Le Président clôt la discussion et procède au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, où le rapport de la commission de gestion et finances décide, à la majorité (26 oui, 1 non et 2 abstention) d'adopter le préavis municipal No 04/2025.

10. Élection du ou de la Président·e du Conseil

M. Norbert Jotterand souhaite poursuivre en tant que Président pour une année supplémentaire. Il n'y a pas d'autre proposition, il est donc élu tacitement par acclamation.

11. Élection du ou de la Vice-Président·e du Conseil

Le Président demande à Mme Nalini Menamkat si elle désire se représenter. Celle-ci accepte. Il n'y a pas d'autre proposition. Mme Nalini Menamkat est élue tacitement par acclamation.

12. Élection des Scrutateurs·trice·s

M. Alain Bettems et M. Antoine Micello se représentent.
Il n'y a pas d'autre proposition, ils sont donc élus tacitement par acclamation.

13. Élection des Scrutateurs·trices suppléant·es

M. Antoine Dreier et M. Patrick Bendel se représentent.
Il n'y a pas d'autre proposition, ils sont donc élus tacitement par acclamation.

14. Élection de 9 membres à la Commission de gestion et finances

M. Philippe Achard, M. Stéphane Bettems, M. Walter Biétry, M. Didier Blanchard, Mme Mireille Gaillard, M. Julien Gaillard, M. Christophe Jaccoud, M. Charly Müller et M. Fabrice Strevens se représentent.
Il n'y a pas d'autre proposition, ils sont donc élus tacitement par acclamation.

15. Divers et propositions individuelles

Mme Nalini Menamkat informe que la troupe L'instant d'un espace va ressurgir cet été pour quelques présentation avec une scène itinérante lors d'une tournée entre le 8 et 20 juillet 2025. Il y aura trois dates à Perroy et les représentations auront lieu dans le jardin de Mme Mélanie Savoy. Elle invite chaleureusement les personnes à assister à la représentation.

M. Fabrice Strevens, en tant qu'habitant du quartier de Sus-Craux, partager sa préoccupation concernant les odeurs provenant de la station d'épuration. Depuis plusieurs semaines, il sent des petites nuisances olfactives voir marquées en général le matin et en fin de journée. Il comprend bien l'importance du travail effectué, comme M. Jörg Dreier, l'a souligné. Cependant, il demande si c'est lui qui serait très sensible ou s'il y aurait une identification d'origine à ces odeurs et si une amélioration pourrait être faite.

M. Jörg Dreier mentionne qu'il a bien reçu le courrier et une copie a été transmise au Codir de l'AIEE. Effectivement, c'est un petit problème de la station d'épuration. Comme elle est ancienne, les boues d'épuration ne sont pas pasteurisées ou thermisées comme dans les stations d'épuration modernes. Du coup, de temps en temps, il faut bouger les boues pour amener de l'oxygène et ainsi les bactéries peuvent continuer à travailler. Cela peut sentir certains jours et d'autres pas. Il mentionne que les exploitants essaient de faire au mieux.

L'année passée, un essai qui coûtait cher a été fait mais qu'il n'a pas été concluant. Un petit historique la concernant, elle a été mise en service en 1988 et il y avait que des vergers à ce moment-là. Depuis, il y a eu ce qu'on appelle une rotation culture verger/locatif. L'emplacement de la station était déjà compliqué à cette époque car elle devait être beaucoup plus basse mais le Canton avait refusé. Il entend les remarques et essaie de faire au mieux.

Mme Marie-France Biétry parlant au nom de la Présidente de l'association PerroyGames, qui se dit très fière que l'association soit mentionnée dans le rapport de gestion de la Commune. Et de profiter pour mentionner que le prochain LegoMaster sera organisé le 27 septembre 2025.

Le Président clôt la séance à 19h40

Au nom du Conseil communal

Le Président :



Norbert Jotterand



La Secrétaire :



Cécile Bettems